### DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

闣

圝

183

193 193

題

8 8

**13** 

鮙

関 順

日 日

図 図

8 8

**19** (3)

图 陰

窓 頂

191

ES 131

**21 23** 

8 8

図 選

**23 23** 

関図

図 図

図 図

湖 湖

Ø

1112

13 A

**3 3** 

13

**選** 

**S** 

剧 瀏

1

幽 印

図 図

細

**8** 

## REPUBLIQUE FRAMICHÉ LE

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018

MCAISE 5

Affiché le DI: 074-200075372-20181213-CS2018\_37-DE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

**OBJET:** 

## Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès 74100 AMBILLY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

#### Séance du 13 décembre 2018

MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN CONCERNANT L'OFFRE TGV

PARIS-GENEVE, LES ARRETS EN GARE DE BELLEGARDE, L'OFFRE DE

SERVICES

GARES DU GENEVOIS FRANCAIS

N° CS2018-37

Nombre de délégués titulaires

en Exercice : 43 Nombre de délégués

Présents : 22 Pouvoirs : 3 L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2018 Secrétaire de séance : Christian PERRIOT Membres présents :

## • <u>Délégués titulaires</u>:

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT – M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Gilbert ALLARD – M. Jean-François CICLET

### • <u>Délégués suppléants</u>:

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN

### Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER - M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Gilbert ALLARD - M. Louis FAVRE donne pouvoir à M. Jean-François CICLET

#### Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD — M. Yves CHEMINAL —M. Guillaume MATHELIER — M. Denis MAIRE —

Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018

Mme Muriel BENIER - M. Etien Affiché le ANC - Mme Aurelie

Affiche le ANC - Mme Aureile
ID: 074-200075372-20181213-CS2018\_37-DE

CHARILLON - M. Patrice DUNAND - wime Judith

HEBERT - M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean-Pierre MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Marin GAILLARD - M. Louis FAVRE

# MOTION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN CONCERNANT L'OFFRE TGV PARIS-GENEVE, LES ARRETS EN GARE DE BELLEGARDE, L'OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LES GARES DU GENEVOIS FRANCAIS

La SNCF mène actuellement une réflexion sur l'ensemble des points de vente physique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce cadre, au-delà de l'absence regrettable de guichets ou d'automates dans certaines gares du Genevois français (St Pierre-en-Faucigny, Valleiry), la SNCF porte aussi le projet de fermeture de guichets (Bonneville) ou d'automates (Bonneville, Bons-en-Chablais), évoquant la baisse continue de l'activité du guichet de gare et des multiples possibilités d'acheter des titres de transports (vente à bord des cars, solutions digitales).

Si ces orientations s'inscrivent dans un contexte général de recherche d'économie de la part de l'opérateur ferroviaire SNCF, elles viennent toutefois en contradiction avec le développement du Léman Express dont la mise en service en décembre 2019 prévoit plus de 50 000 voyageurs par jour.

En effet, l'amélioration de l'offre et des fréquences de train permettent de redynamiser les gares du Genevois français et d'en faire ainsi des lieux d'échanges entre toutes les formes de mobilité. Elles sont une porte d'entrée sur un territoire, un hub pour les voyageurs et vont devenir à la fois des lieux de centralité multimodaux (Parkings-Relais -P+R-, rabattement bus, autopartage, covoiturage dynamique, consignes vélo, voies vertes), mais également des lieux de vie où la qualité de service doit être améliorée (maison de mobilité, coworking, services divers..).

Ainsi, depuis plusieurs années, avec le soutien notamment de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils départementaux de la Haute-Savoie et de l'Ain, les communes et intercommunalités ont investi lourdement dans les 14 gares du Genevois français (Thonon-les-Bains, Perrignier, Bons-en-Chablais, Machilly, Annemasse, St-Julien-en-Genevois, Valleiry, Bellegarde-sur-Valserine, Pougny, Reignier, La Roche-sur-Foron, St-Pierre-en-Faucigny, Bonneville, Marignier). Cet engagement permet de préparer la mutation liée au Léman Express et de faire de ces gares de véritables Pôles d'échanges multimodaux, des points névralgiques pour chacun des bassins versants.

Dans ces conditions, un accueil physique et technique au sein des bâtiments gares sont indispensables, pour la vente de services multimodaux mais aussi pour apporter des conseils aux utilisateurs. Ils sont essentiels pour accompagner les efforts déployés par les collectivités pour la réalisation des pôles d'échanges multimodaux et le développement d'une offre alternative à la voiture qui participe ainsi à l'amélioration de qualité de l'air.

Le public qui fréquente les gares et achète ses billets au guichet est divers : personnes âgées, travailleurs, personnes en recherche d'emplois, jeunes, notamment dans le cadre scolaire.

La réduction de l'offre de services proposée en gares aux usagers alors qu'elle devrait être renforcée dans un an avec la mise en service du Léman Express et un nombre de voyageurs attendus bien plus importants, pose la question de l'accompagnement des mutations mais aussi de la diminution du chiffre d'affaires des gares essentielles pour le maillage de chaque secteur.

Ces orientations sont donc en parfaite contradiction avec l'évolution à très court terme de l'offre ferroviaire Léman Express ainsi qu'avec les orientations nationales du projet de loi d'orientation pour la mobilité (LOM) qui fait de la mobilité du quotidien une priorité et vise à mettre l'usager au cœur de toutes les politiques publiques.

Enfin, la SNCF et les CFF ont annoncé par ailleurs la réorganisation de l'offre de TGV Lyria Paris-Genève. Elle prévoit désormais l'instauration d'un quota de places en trajets internes (Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse) pour donner priorité aux voyageurs de ou vers Genève.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le



ID: 074-200075372-20181213-CS2018\_37-DE

Cette décision a également pour conséquence mécanique de dégrader, dans le même temps, l'offre grande vitesse et longs trajets proposée en gare de Bellegarde-sur-Valserine en limitant les possibilités de prendre le TVG pour Paris. Elle fait suite à une dégradation de l'offre de desserte TGV Lyria déjà réalisée il y a 3 ans.

Cette décision paraît, là encore, en parfaite contradiction avec les investissements réalisés depuis plusieurs années et les engagements pris par la SNCF pour le développement de l'offre TGV au sein de la nouvelle gare de Bellegarde-sur-Valserine.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

鱁

Ø

幽 188

畠 13 184 12

188 日日

M

占 镧

3

M 13

鰯

鶣

[3]

圝 13

籐

儲

833 88

龥

8 幽

餾 133 I

188 133 鼷 183 100 圝 嬼

[3] 圝 国 图

- DEMANDE à la SNCF de réétudier sa position au vu des différents éléments énoncés et d'entamer un véritable dialogue constant et continu avec les collectivités territoriales concernées :
- ADOPTE cette motion de soutien pour le maintien de guichets et services proposés dans les différentes gares du Genevois français;
- ADOPTE cette motion de soutien pour le rétablissement de l'offre TGV en gare de Bellegarde-sur-Valserine :
- DEMANDE à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes de soutenir notre demande et notre initiative auprès de l'Etat et de la SNCF ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir sur cette base les dirigeant(e)s de la SNCF, des CFF et les représentant(es) des différentes autorités françaises et suisses concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecv le 2 0 DEC. 2018 Publié ou notifié le

2 N DEC. 2018

Le Président, Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 20/12/2018 Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le

ID: 074-200075372-20181213-CS2018\_37-DE